

EXTRAITS DES ALLOCUTIONS PRONONCÉES LORS DE LA RENCONTRE DE PRESSE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT (FQDE), LE 17 MARS 2009 À 10H, BIBLIOTHÈQUE ÉVA-SENÉCAL, SHERBROOKE

PREMIÈRE INTERVENTION : MARCEL BOULANGER, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT DE L'ESTRIE (ADEE)

« Actuellement en période d'effervescence, plusieurs acteurs du monde de l'éducation se sont questionnés et s'interrogent encore sur le rôle de l'école et de ses partenaires au cœur de sa communauté.

Pour donner le meilleur service à nos élèves, il faut que nos écoles aient des marges de manœuvre plus grandes, entre autres dans l'organisation du travail. Ici, dans notre région, trois aspects majeurs marquent notre réalité scolaire locale.

Le recrutement de nouvelles directions d'école représente de plus en plus un défi en Estrie. Mais plus encore, au sein de deux commissions scolaires en Estrie, le nombre de petites écoles est en augmentation suite à la baisse de la population étudiante vécue au cours des dernières années. On rencontre davantage d'écoles ayant des niveaux doubles et même triples. Si les statistiques indiquent que cette situation n'influence pas le taux de réussite des élèves, il faut reconnaître qu'elle ajoute une complexité dans la planification et la gestion de l'enseignement et qu'elle demande une grande souplesse aux intervenants impliqués. Même si les commissions scolaires sont regroupées dans une même région administrative, elles ne vivent pas les mêmes réalités. La réalité de nos trois commissions scolaires est différente compte tenu de l'aspect plus rural de deux d'entre elles. La décentralisation se vit de façon différente. Comment se fera l'application de la nouvelle loi 88 dans ce contexte? Est-ce que l'autonomie des écoles sera préservée et valorisée? Les directions d'école de l'Estrie sont en réflexion sur ce sujet et commencent à en discuter avec les commissions scolaires.

Un sondage Léger Marketing (2008) pour le compte de la FQDE nous apprenait au sujet de la clef de la réussite scolaire qu'une grande majorité des répondants (83,6 %) croit que l'autonomie de l'école permettrait d'accroître le mieux-être et la réussite des élèves. À ce sujet, le chercheur Pierre D'amours nous apprend dans son *Analyse de la performance de l'école primaire et secondaire dans un contexte international* que : « L'école québécoise renouvelée doit pouvoir s'inspirer des meilleures écoles nationales sans pour autant renier sa personnalité. » (D'Amours, 2008, p.50)

Les directions d'école parlent souvent des marges de manœuvre nécessaires pour faire d'un établissement une bonne école. Mais qu'entendons-nous par là exactement? Simplement la latitude de répondre aux besoins des écoles en partant des besoins des élèves qui la composent. »

DEUXIÈME INTERVENTION : CHANTAL LONGPRÉ, PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT (FQDE)

« Vous savez, les dernières années à la FQDE ont été porteuses de plusieurs messages axés sur les marges de manœuvre nécessaires à nos écoles afin de leur permettre de réussir leur mission première en offrant les meilleurs services aux élèves. C'est pourtant bien simple. Il faut partir de l'élève pour rendre l'école signifiante.

L'année dernière, après une vaste consultation publique auprès de nos membres, nous avons dévoilé cinq propositions retenues par la FQDE pour offrir au Québec un établissement d'enseignement québécois renouvelé.

Maintenant, nous poursuivons une tournée de nos associations afin de mettre au jour les réalités locales vécues dans nos écoles. Chacune d'entre elles se rattache nécessairement à l'une ou l'autre des propositions retenues par nos membres afin d'offrir au Québec une éducation renouvelée et ce, en plus de faire de l'éducation une priorité nationale comme le clament haut et fort plusieurs partenaires. Nos directions d'établissement se sont enrichies de tâches administratives et se sont appauvries de ressources humaines et financières pour réaliser la gestion locale de leur école. La vision de la Fédération est que les décisions doivent se prendre près de l'élève; ainsi, meilleures sont les chances que les décisions répondent aux besoins réels du milieu local. Les écoles ont besoin d'un haut degré d'autonomie et d'un bon contrôle sur l'ensemble de leurs ressources afin de favoriser le succès de leurs élèves. La Fédération croit que les directions ont besoin de véritables marges de manœuvre. Celles-ci veulent, de concert avec le milieu local, avoir du contrôle sur leurs priorités d'actions. Cela veut dire : la capacité de prioriser des actions stratégiques afin de coordonner l'ensemble des compétences de l'école au service des besoins éducatifs des élèves, mais aussi des ressources humaines et financières en quantité suffisante. Développer le plan de réussite de l'école et son projet éducatif local pour faire face aux défis modernes de l'éducation, de la socialisation et de la qualification des élèves passe par le rapatriement des ressources humaines et financières.

Bientôt sera mise en application la nouvelle loi 88. Nous pouvons ensemble nous questionner sur la place réellement consacrée à l'éducation au Québec. Quels seront les impacts de la nouvelle loi 88 dans les différents milieux pour les partenaires du réseau scolaire? Sommes-nous en présence d'une autre « commande » faite aux écoles toute imbibée de bureaucratie, de formulaires désincarnés passionnants à remplir et de dédoublement avec d'autres allocations qui visent aussi la réussite éducative, et qui viendrait encombrer encore davantage la gestion? Actuellement, en tournée, un message est livré à nos membres. Nous avons deux choix face à cette loi : la voir de façon hiérarchique ou en partenariat. Nous prenons cette deuxième option. À titre de grande nouveauté, l'entente de gestion entre la commission scolaire et l'école nous permet d'entrevoir la possibilité de nous entendre une fois pour toutes sur les besoins du milieu en lien avec les orientations ministérielles.

Nous avons l'opportunité de changer la façon de voir les choses. Un changement de culture où nous partirons des besoins de l'élève pour lui offrir les services auxquels il a droit. Plusieurs partenaires se sont approprié le rôle de l'école. Le conseil d'établissement n'a pas réussi à jouer le rôle qui lui était dédié. Dorénavant, la loi 88 octroie au conseil d'établissement un pouvoir d'influence auprès de la commission scolaire. Les portes de la commission scolaire s'ouvrent. Souhaitons que l'information circule librement. »